

COMPTE RENDU de la Séance du 12 MARS 2018

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi douze mars deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1^{er} juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

La convocation a été adressée le 27 février 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion 2017 : COMMUNE
- Compte Administratif 2017 –COMMUNE
- Subvention accordée à l'association MJC « Les Naux » pour la réalisation des galettes par le Club Cuisine lors des vœux du Maire 2018
- Subvention 2018 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »
- Subvention 2018 accordée à l'Association « Une Rose Un Espoir (fille) »
- Subvention 2018 accordée à l'Association « Les Restaurants du Cœur »

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM. ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, GALLAND Mireille, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absente excusée : Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE.

M. Jean-Noël CUIENNET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Compte de Gestion 2017 : COMMUNE

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-Compte Administratif 2017-COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean BOMBARDIERI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Emmanuel PAYEUR, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	906 756.70 €
	Réalisées :	737 827.77 €
	Reste à réaliser :	93 584.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	906 756.70 €
	Réalisées :	414 499.28 €
	Reste à réaliser :	61 909.00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	884 886.00 €
	Réalisées :	358 011.18 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	968 933.00 €
	Réalisées :	1 035 384.78 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 323 328.49 €
Fonctionnement :	677 373.60 €
Résultat global :	354 045.11 €

- Subvention accordée à l'association MJC « Les Naux » pour la réalisation des galettes par le Club Cuisine lors des vœux du Maire 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **142.00 €** à la M.J.C. « Les Naux » pour la réalisation de 16 galettes par le Club cuisine pour les vœux du maire du 13/01/2018.

- Subvention 2018 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **300 €** à l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour le projet d'agrandissement et aménagement du jardin d'enfants, aide alimentaire et mise en place d'une activité solidaire (commerce) assurant la pérennité du fonctionnement du jardin d'enfants ainsi que l'adduction et distribution d'eau au village d'Akgmourette.

- Subvention 2018 accordée à l'Association « Une Rose Un Espoir (fille) »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Une Rose Un Espoir » pour 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide –avec une abstention- d'accorder une subvention :

- de **100 €** à l'association « **Une Rose Un Espoir** » (fille) Secteur TOUL-SAIZERAIS

- Subvention 2018 accordée à l'Association « Les Restaurants du Coeur »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association des Restaurants du Coeur pour 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide –avec une abstention- de verser une subvention :

- de **100 €** à l'association « **Les Restaurants du Cœur** » de Lorraine.

Cette subvention sera financée sur les crédits ouverts au budget 2018 à l'A/6574.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 13/03/2018 et transmis au contrôle de légalité le 15/03/2018.

Le Maire, E. PAYEUR